Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260915-2026_09_54-DE

2026-103

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 15 septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, RENOU Ophélie, JOLY Emmanuelle, HUBERT Elodie MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud.

Excusée : Mme CHOQUET Anne-Laure donne pouvoir à M. RUAUX Philippe

A été nommé secrétaire de séance : M. HARDY Benoît

2026_09_54 Modification de la commission cimetière

Vu la délibération 2026_03_19 du 31 mars 2026 constituant les commissions municipales.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Joëlle TRUFFLET souhaite intégrer la commission cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** Madame Joëlle TRUFFLET comme membre de la commission cimetière.
- **DE MODIFIER** la composition de la commission cimetière.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 16/09/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

Secrétaire de séance
BENOIT HARDY

MAIRIE D'EPINIAC 35120 (Ille-et-Vilaine)

Publicité des actes de la commune par voie électronique le